

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de la chose avec le président du comité des affaires indiennes, et nous espérons que le comité se réunira bientôt. Je désire obtenir une évaluation du rapport «Les Indiens et la loi» avant de le soumettre au comité.

● (5.00 p.m.)

LA RADIODIFFUSION

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M¹¹e LaMarsh, interrompue le vendredi 3 novembre, tendant à la 2^e lecture du bill n° C-163, qui vise à mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, quand on l'a présenté il y a quelque temps, j'ai lu avec soin les dispositions du bill C-163. J'en suis sûr, la plupart des autres députés l'on fait aussi. Je ne saurais rejeter certaines des dispositions, mais d'autres, je l'avoue, m'ont fait réfléchir.

On s'est beaucoup demandé dans le pays si le Parlement devait permettre à la société de la Couronne appelée Radio-Canada de continuer à exister ou confier la radio et la télévision exclusivement à l'entreprise privée. Certains prétendent que l'entreprise privée pourrait, dans ce domaine, faire un travail plus valable et plus efficace que la Radio-Canada. En agissant ainsi, bien entendu, on s'inscrirait en faux contre les opinions du comité de la radiodiffusion, qui a affirmé qu'un réseau de radiotélévision distinctement canadien était indispensable à notre identité, à notre unité et à notre vitalité nationales dans ce deuxième siècle de notre existence et qui ajoutait que la radiotélévision pouvait être considérée comme le centre nerveux de la nation canadienne. Même si le rapport ne l'exprime pas en termes précis, on y voit bien le désir de maintenir un réseau national de radiotélévision tel que Radio-Canada. Si, par conséquent, nous décidons de maintenir Radio-Canada—et telle est nettement l'intention indiquée dans le bill dont nous sommes saisis—il incombe alors au Parlement de tenter d'élaborer un projet de loi qui fournira des directives suffisantes aux gens de la radiotélévision ainsi qu'une protection satisfaisante au public qui est, somme toute, notre principale préoccupation.

C'est là une tâche sérieuse et importante que les députés de l'opposition ont abordée avec un intérêt aussi vif que celui de l'hono-

rable représentante. Nous n'approuvons pas nécessairement, bien entendu, toutes les dispositions du projet de loi. Mon ami de Royal (M. Fairweather) et mon ami du Yukon (M. Nielsen) ont exprimé avec éloquence certains de nos doutes et de nos craintes à ce sujet. Mais nous avons formulé nos critiques en vue d'améliorer la mesure—afin d'en faire un meilleur instrument au service de la population dans le domaine essentiel de la radiotélévision.

C'est dans cet état d'esprit, je puis l'assurer au ministre, que nous avons proposé de déferer ce bill au comité permanent de la radiodiffusion avant qu'il soit soumis à la deuxième lecture. A notre avis, cela en vaudrait la peine. A cet égard, il serait peut-être utile de rappeler les propos tenus par mon honorable ami de Royal, au sujet du bill et qui figurent aux pages 3760 et 3761 du *hansard*.

D'après moi, ce projet de loi devrait être renvoyé au comité parlementaire, car il s'écarte sur bien des points du rapport du comité spécial. J'aimerais proposer, en toute bonne foi, qu'il soit déferé au comité avant d'être approuvé en principe. Je dis, en toute déférence, que le comité a la compétence voulue pour améliorer le bill et en faire un énoncé plus démocratique de ce que devrait être la politique du gouvernement. Ce serait un jalon au cours du long et périlleux voyage vers la réforme parlementaire si le secrétaire d'État voulait bien voir dans ma proposition une façon de procéder audacieuse et appropriée. Si nous voulons vraiment que le système des comités parlementaires soit efficace, l'honorable représentante s'empressera d'agréer à cette proposition. Je lui assure qu'il ne s'agit pas d'une tactique dilatoire; c'est un procédé réformateur. Ce n'est pas un moyen de couler le bill, mais un effort sincère en vue d'utiliser les talents latents et l'expérience des députés pour améliorer le projet de loi aux premières étapes de son étude par la Chambre.

Nous, de l'opposition, croyons sincèrement en cette proposition, et les événements troublants des derniers jours sont venus l'étayer et la renforcer.

Je propose donc, avec l'appui du député de Peace-River (M. Baldwin):

Que tous les mots après «que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«le présent bill ne soit pas lu pour la deuxième fois avant que sa substance ait été soumise à l'étude du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts et que le comité en ait fait rapport à la Chambre.»

Le spectacle incroyable auquel nous avons assisté ces derniers jours a rendu cet amendement nécessaire. D'une part, le ministre accuse la direction de Radio-Canada d'être «pourrie» et, d'autre part, le président de la Société somme le ministre d'apporter des faits à l'appui des graves accusations portées contre la direction. Chose curieuse, au